

REP BÂTIMENT :

un nouveau délai pour
le paiement des éco-contributions

RÉGLEMENTATION

les nouveautés
de la rentrée 2023

RÉFORME DES RETRAITES

le point sur les annonces

IMMOBILIER

une polémique autour
de la fiabilité du DPE

RÉNOVATION

de nombreux projets
de travaux

Sommaire

Édito	3
Dossier REP Bâtiment	5
Changements de janvier	18
Réformes des retraites	19
Plafonds MaPrimeRénov'	20
Projets de travaux 2023	24
Conjoncture bâtiment	28
Marché immobilier	30
Polémique autour du DPE	32
Interviews exclusives	36
Architecture	43
Carnet de nominations	48
Les produits du moment	51
Enquête BTP du mois	54

ÉDITO

Fin décembre, les quatre éco-organismes agréés pour la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB), annonçaient un décalage du paiement des éco-contributions pour les metteurs en marché.

Si Valdelia, Valobat, Écominéro et Écomaison refusent de parler de « report », avec l'obligation maintenue d'adhérer à un éco-organisme dès le 1er janvier, il s'agit pourtant d'un nouveau décalage dans le calendrier de la REP Bâtiment. Déjà repoussée d'un an, elle devrait désormais être opérationnelle à compter du 1er mai prochain.

Pourtant, les principales fédérations du BTP restent inquiètes, principalement de nouveaux surcoûts et de leur répercussion dans les devis, dans un contexte déjà marqué par une inflation généralisée depuis un an.

Alors que la Capeb appelle à un report au 1er janvier 2024, la FFB attend de son côté les derniers détails concernant le tri, les points de collecte, et la reprise gratuite des déchets. Il faut dire que cette dernière ne sera pas effective avant deux ans pour les déchets inertes (catégorie 1).

Outre l'arrivée prochaine de la REP, le début d'année apporte également son lot de changements. À noter notamment : la réforme des retraites, ou encore la revalorisation des plafonds MaPrimeRénov' Copropriété et MaPrimeRénov' Sérénité.

Bonne lecture !



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef

**PROFESSIONNELS
DU BÂTIMENT**
Depuis le
1^{er} janvier 2023
vous avez de
nouvelles
obligations de
recyclage

**Garantir
le zéro défaut,
c'est votre métier.**

**Viser le zéro déchet,
c'est le nôtre.**



Adhérez sur
ecomaison.com

Ecomaison est agréé par l'État pour tous les produits et matériaux de la maison et accompagne au quotidien 10 000 entreprises dans leur conformité réglementaire pour le réemploi et le recyclage de leurs produits. Ecomaison vous propose une offre de services globale avec un guichet unique pour gérer tous vos contrats et démarches pour tous les matériaux du bâtiment, mais aussi ceux de l'agencement, du bricolage, du jardin, des jouets de plein air...

Avec Ecomaison, simplifiez votre mise en conformité !

**Ecomaison, le SEUL éco-organisme
pour TOUTE la maison**

matériaux bricolage jardin ameublement literie jouet





La filière REP Bâtiment repoussée au 1er mai 2023

Les quatre éco-organismes agréés pour la REP Bâtiment ont annoncé officiellement, le 19 décembre, un report du démarrage de la filière au 1er mai 2023. Ce report concerne l'application des écocontributions sur les produits et matériaux de construction du bâtiment, ainsi que le démarrage des services de reprise gratuite des déchets triés.

Après un premier report de janvier 2022 à janvier 2023, l'annonce officielle vient finalement de tomber. Le démarrage opérationnel de la filière REP pour les produits de construction débutera le 1er mai 2023.

Une annonce dont se félicite la Fédération Française du Bâtiment. En effet, grâce à ce report, les entrepreneurs et les artisans du bâtiment se voient accorder un délai supplémentaire pour intégrer les surcoûts dans leurs devis et marchés. Des surcoûts liés notamment à l'adhésion d'un éco-organisme ou encore aux différents barèmes que peuvent publier et appliquer les éco-organismes.

La FFB tient à rappeler que selon elle, un délai de neuf mois entre la publication des barèmes et son application est nécessaire. Les tarifs de 2024 doivent donc être connus dès mars 2023.

De leur côté, les éco-organismes peuvent bénéficier de ce délai pour mieux définir et parfaire leurs missions et responsabilités dans la démarche de collecte et de valorisation des déchets de chantiers.

[LIRE LA SUITE](#)

REP Bâtiment : il ne s'agit pas d'un « report », insistent les éco-organismes

Fin décembre, les quatre éco-organismes agréés pour la REP Bâtiment (Valobat, Ecomaison, Écominéro et Valdelia) annonçaient que le paiement des éco-contributions ne démarrerait qu'à partir du 1er mai 2023.

Adhésions, organisme coordonnateur, partenariat avec les points de collecte... le point sur les derniers retards avec Arnaud Humbert-Droz, président exécutif de Valdelia, et François Demeure dit Latte, directeur général d'Écominéro.

Déjà repoussé d'un an, le démarrage opérationnel de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) enregistre un nouveau « décalage ». Pour les éco-organismes, pas question de parler de « report », mais plutôt d'un « ajustement opérationnel ». Si les metteurs en marché se doivent toujours d'adhérer à un éco-organisme depuis le 1er janvier 2023, le paiement effectif des éco-contributions, lui, ne démarrera pourtant qu'à compter du 1er mai.

De nombreux retardataires

« L'obligation réglementaire démarre bien au 1er janvier 2023. Certains vont se dire « report, donc tout va bien, on a jusqu'au 1er mai », mais non, ils sont déjà en retard », martèle Arnaud Humbert-Droz, président exécutif de Valdelia.

« De notre expérience, on sait très bien que l'État nous donne une date de démarrage mais que, comme les entreprises n'y croient pas toujours ou qu'il y a souvent des soubresauts de textes, il faut se donner ce petit délai supplémentaire. On sait qu'on est dans un schéma classique puisqu'on retrouve exactement la même situation que celle qu'on a eu lors du lancement de la filière mobilier en 2013 », poursuit-il.

“

« Avant la mise en place de l'éco-contribution, il y avait des coûts d'élimination des déchets. Ce qui se passe avec la REP, c'est que ce coût n'existe plus, mais est transféré sur l'amont »

ARNAUD HUMBERT-DROZ
PRÉSIDENT DE VALDELIA



La REP, un sujet qui divise les fédérations du BTP

Le déploiement de la filière de reprise gratuite des déchets a de nouveau été reporté, cette fois-ci au 1er mai 2023. Une décision plutôt bien accueillie par l'ensemble du secteur, satisfait de bénéficier d'un temps supplémentaire pour se préparer.

Cependant, certaines fédérations du BTP attendent des précisions essentielles pour enfin permettre la mise en oeuvre de cette REP PMCB. Précisions avec Jean-Yves Labat, référent économie circulaire à la Capeb, Alain Boisselon, président de l'Unicem, et Bernard Sala, président des Routes de France.

La REP Bâtiment, voulue par la loi Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire), ne cesse d'enchaîner les reports. Prévu initialement en janvier 2022, puis au 1er janvier 2023, son démarrage opérationnel a finalement été décalé au 1er mai 2023.

Une date réaliste, selon Bernard Sala, président des Routes de France et de la commission Santé et Sécurité de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), qui considère que « *tous les producteurs des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment sont pleinement en mesure d'assurer leur responsabilité en adhérant à un ou des éco-organismes agréés* ».

Une décision également saluée par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) qui se réjouit « *de cette initiative des éco-organismes, qui fait écho à sa demande récurrente auprès de l'Etat d'un délai de 9 mois entre la publication des barèmes et son application* ».

LIRE LA SUITE

“

« La reprise gratuite des déchets va mettre sur un pied d'égalité toutes les entreprises du bâtiment »

JEAN-YVES LABAT

**RÉFÉRENT ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA
CAPEB**



REP Bâtiment : un retard bénéfique pour permettre aux acteurs de mieux se préparer ?

Le lancement opérationnel de la REP PMCB a une nouvelle fois été décalé. Le paiement des éco-contributions n'interviendra ainsi qu'à compter du 1er mai, de même que la reprise gratuite des déchets.

Deux metteurs en marché, Isover et Tarkett, nous livrent leurs réactions face à ce retard, et leur vision au sens large de cette nouvelle REP Bâtiment.

Les metteurs en marché se doivent toujours d'adhérer à un éco-organisme depuis le 1er janvier 2023. C'est le paiement effectif des éco-contributions qui lui, ne démarrera qu'à compter du 1er mai.

On l'attendait pour le 1er janvier 2022, elle entrera finalement en vigueur le 1er mai 2023. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) va enfin se greffer dans les activités des entreprises du BTP en France. Mise en place par la loi n°2020-105 du 10 février 2020, la filière de la REP pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) vise à lutter contre les dépôts sauvages et le gaspillage des ressources, et à favoriser l'économie circulaire.

Pour Romain Gil, chargé d'affaires chez Isover, marque du groupe Saint-Gobain, le report de la REP n'est pas dramatique, car il va permettre aux différents acteurs de mieux s'y préparer : « *Au sein du groupe Saint-Gobain, nous avons déjà une filière de recyclage du plâtre et de laine de verre notamment, et ce, depuis plusieurs années. Donc on s'impatientait du lancement de la REP car nous étions prêts. Un peu de déception à l'arrivée, mais on comprend la nécessité de ce report. Pour que tout fonctionne correctement, il faut que l'ensemble des acteurs soit prêt* », souligne-t-il.

LIRE LA SUITE

“

**« Il n'existe aucune REP
comme ça dans le
monde. Nous serons le
laboratoire européen sur
la gestion des déchets
de chantiers »**

ROMAIN GIL

CHARGÉ D'AFFAIRES CHEZ ISOVER



Recyclage et réemploi : que pensent les architectes de la REP Bâtiment ?

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) appliquée aux produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB) est une réglementation qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023. Entre recyclage et réemploi, qu'en pensent les architectes ?

Outre les diverses difficultés d'approvisionnement en matériaux, le secteur du bâtiment fait aujourd'hui face à la hausse des coûts des matières premières, il s'agit donc de bonnes raisons qui peuvent encourager l'économie circulaire et du réemploi des matériaux. Par ailleurs, nous vivons d'importantes mutations du métier d'architecte, avec des sujets comme la réhabilitation, la récupération, et le recyclage. Aujourd'hui, faire de l'architecture rime aussi avec l'exploitation d'un potentiel estimé à moins de 1 % du gisement de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB), faisant l'objet de réemploi.

Augmenter la part du réemploi dans le secteur du bâtiment est l'une des grandes gageures des prochaines années. Loïc Daubas, l'un des deux cogérants de l'agence d'architecture Belenfant Daubas, établie à Nozay, souligne que le réemploi a toujours fait partie de l'histoire de l'architecture. « *Depuis la Rome antique jusqu'à nos jours, les architectes recyclent. Lorsqu'un château était démoli ou une église désacralisée, les ruines devenaient naturellement des carrières pour réutiliser les matériaux dans la construction de nouveaux bâtiments* ». Un exemple concret que l'architecte connaît par cœur se trouve dans les murs de l'agence même qui l'abrite. « *Le bâtiment où se trouve notre agence d'architecture date du 18e siècle et contient certains éléments de charpente datant du 19e siècle* » explique-t-il, tout sourire. « *La preuve que le recyclage est intrinsèque à l'architecture* ». De ce fait, la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) appliquée aux produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB) est la réglementation qui encadrera mieux certains gestes devenus habituels avec le temps.

LIRE LA SUITE



REP Bâtiment : Ecomaison à vos côtés pour vos obligations de recyclage

Fabricants et distributeurs de matériaux de construction du bâtiment, vous êtes tenus de financer le recyclage de vos produits !

La nouvelle réglementation sur le recyclage des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Pour être en conformité avec la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), les professionnels du bâtiment peuvent transférer leur Responsabilité Élargie du Producteur (REP) à un éco-organisme agréé par l'État, qui prendra alors en charge la collecte et le recyclage des déchets du bâtiment.

Cette mesure concerne, bien évidemment, les fabricants et industriels, premiers metteurs sur le marché de produits et matériaux de construction. Sont également concernées les entreprises de distribution et de négoce, les places de marché ou encore les artisans qui importent des matériaux. De nombreuses entreprises du secteur du bâtiment sont soumises à plusieurs périmètres d'obligations de recyclage.

En effet, elles couvrent de nombreuses filières comme les articles de bricolage et de jardin, les jeux de plein air, les produits de l'agencement, sans oublier les matériaux de construction.

Ecomaison est le seul éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour les filières de recyclage de l'ameublement, de la literie, des jouets et jeux de plein air, des articles de bricolage et de jardin et des produits et matériaux de construction du bâtiment.

Depuis plus de 10 ans, Ecomaison accompagne près de 10 000 entreprises avec une offre de services globale pour simplifier leur quotidien et leur permettre de rester mobilisées sur leur cœur de métier. Avec un seul compte, elles peuvent gérer l'ensemble de leurs contrats et bénéficier de tous les services : conformité réglementaire, accompagnement à l'innovation, incitation à l'éco-conception, formation, services de collecte...

LIRE LA SUITE



REP : l'association Amorce réclame un paiement rétroactif des éco-contributions

Face à un nouveau décalage du calendrier de la REP Bâtiment, l'association Amorce réclame un paiement rétroactif des éco-contributions, et menace d'appeler les collectivités territoriales à restreindre l'accès des professionnels du bâtiment aux déchetteries publiques. Le point sur ses revendications.

Alors que les quatre éco-organismes agréés ont annoncé un décalage du début du paiement des éco-contributions pour les metteurs sur le marché, l'association Amorce – représentant les collectivités – s'est indignée ce mardi d'un nouveau report de la mise en œuvre opérationnelle de la REP Bâtiment.

Selon l'association, ce report ferait payer quatre mois de plus aux collectivités – et aux contribuables – la gestion de ces déchets à la place des industriels du bâtiment.

« Les collectivités, et indirectement le contribuable local qui en paie la facture, ne peuvent plus être la variable d'ajustement des retards accusés par les REP. Il est temps que les metteurs en marché assument leurs obligations », estime Amorce.

L'association demande ainsi à ce que les éco-contributions soient payées rétroactivement entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. « Report ou non, les collectivités demandent à percevoir les sommes qui leur sont dues. Refusant catégoriquement le déroulé annoncé par les éco-organismes des quatre premiers mois de 2023, Amorce plaide pour la rétroactivité du versement dû aux collectivités sur les tonnes qu'elles auront collecté sélectivement à partir du 1^{er} janvier 2023 », indique-t-elle.

[LIRE LA SUITE](#)



Réemploi : avec « Noah », Upcyclea met en relation l'offre et la demande

Le logiciel MyUpcyclea, qui a pour objectif de favoriser le réemploi et l'économie circulaire dans le bâtiment, s'est doté depuis novembre dernier du module « Noah ». Ce dernier permet de mettre en relation l'offre et la demande en matériaux et produits réemployables. Les explications d'Éric Allodi, cofondateur d'Upcyclea.

Depuis 2016, Upcyclea s'est donné pour mission « d'industrialiser l'économie circulaire ». « L'économie circulaire, c'est imiter la nature. Dans la nature, la notion de déchet n'existe pas. Tout est ressource. Et le meilleur moyen d'imiter la nature, c'est de fonctionner en écosystème », explique Éric Allodi, son cofondateur.

« Dans le bâtiment, l'économie circulaire c'est faire en sorte de concevoir des bâtiments comme des banques de matériaux, conçus pour être facilement démontables, et avec des produits caractérisés par ce qu'on appelle des passeports circulaires, qui permettront de les faire réintégrer des écosystèmes de réemploi, pour éviter que ces produits ne deviennent des déchets », poursuit-il.

C'est toute la philosophie du logiciel « myUpcyclea », grâce auquel les acteurs du bâtiment ont accès à près de 10 000 passeports circulaires rentrés par les fabricants - rappelant les FDES de la base INIES. Avec la « signature circulaire », les utilisateurs peuvent également calculer les émissions de CO₂, le degré de circularité, ou encore le niveau de toxicité d'un bâtiment, sur la base des matériaux et produits qui le constituent.

Le cofondateur d'Upcyclea précise que 1,5 million de mètres carrés de bâtiments utilisent désormais la plateforme.

[LIRE LA SUITE](#)





Valobat, l'éco-organisme au service de tous les acteurs du bâtiment



La REP Bâtiment est désormais une réalité et Valobat, l'éco-organisme référent du bâtiment, est prêt à accompagner tous les metteurs sur le marché dans leur mise en conformité.

La nouvelle filière de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les déchets du bâtiment (PMCB) est entrée en vigueur. A cet effet, fabricants, distributeurs et importateurs doivent avoir adhéré depuis le 1er janvier à un éco-organisme. On vous explique dans les grandes lignes ce que cela va changer, pour vous y préparer. Chez Valobat, nous sommes prêts !

Concrètement, qu'implique la REP bâtiment ? Cette nouvelle réglementation implique que fabricants, distributeurs et importateurs sont dorénavant responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits et matériaux de construction qu'ils mettent sur le marché. Dans ce contexte, ils ont l'obligation d'adhérer à un éco-organisme agréé par l'Etat, auquel ils transfèrent cette responsabilité, moyennant une éco-contribution qui va servir à financer la gestion de fin de vie desdits produits. La mission de l'éco-organisme va porter sur la mise en place de toute la chaîne de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des déchets.

LIRE LA SUITE



REP bâtiment : comment être prêt le 1er mai 2023 ?



La filière REP PMCB a bien démarré depuis le 1er janvier 2023. Même si les fabricants et distributeurs de produits et matériaux de construction du bâtiment ne devront payer une éco-contribution qu'à partir du 1er mai 2023, il n'en demeure pas moins que l'adhésion à un éco-organisme est obligatoire depuis le 1er janvier 2023. Parmi la multitude d'informations disponibles, parfois contradictoires, comment faire un choix éclairé d'éco-organisme ?

Contexte de la mise en place de la filière REP PMCB

La mise en place de la filière REP bâtiment découle de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). La réglementation spécifie que les déchets concernés doivent ainsi être pris en charge dans des points de reprise et triés en vue d'être réutilisés ou recyclés. Pour cela, les entreprises qui fabriquent, distribuent ou importent des produits et des matériaux de construction (metteurs sur le marché, ndlr) sont tenus d'adhérer à l'un des 4 éco-organismes agréés pour la gestion de cette filière, afin de leur déléguer la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets. La reprise gratuite des déchets triés, ainsi que leur traitement, sera rendue possible par le versement d'une éco-contribution que chaque metteur sur le marché devra régler à l'éco-organisme.

[LIRE LA SUITE](#)



Quelles mesures et réglementations dans le BTP en 2023 ?

Le gouvernement avait déjà préparé ses bonnes résolutions pour 2023, avec une série de mesures et de réglementations. Logement, transition énergétique, gestion des déchets, aménagement territorial... Beaucoup d'entre elles concernent le BTP. Le point sur celles présentées par le gouvernement fin décembre.

La nouvelle année est arrivée avec son lot de résolutions, mais également de nouvelles mesures et réglementations, dont une poignée implique le secteur du BTP. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a fait le point sur l'ensemble de ces évolutions jeudi 29 décembre.

Premier changement et non des moindres : le démarrage de la responsabilité élargie du producteur (REP), appliquée au bâtiment ce 1er janvier 2023, malgré son démarrage opérationnel reporté du 1er janvier au 1er mai 2023. Cependant, ce démarrage concerne l'application des écocontributions sur les produits et matériaux de construction du bâtiment, ainsi que le démarrage des services de reprise gratuite des déchets triés.

« À compter du 1er janvier 2023, les déchèteries qui collectent les déchets du bâtiment et les entreprises de la construction pourront demander à l'un des éco-organismes agréé pour cette nouvelle filière de prendre en charge gratuitement les déchets du bâtiment. Le maillage de points de collecte gratuits des déchets du bâtiment sera étendu tout au long de l'année 2023. Les déchets pourront ainsi être réutilisés ou recyclés », explique le ministère. Parmi les éco-organismes agréés, on compte Ecomaison, Écominéro, Valdelia, ainsi que Valobat.

LIRE LA SUITE



Carrières longues, pénibilité... le point sur la réforme des retraites

Le gouvernement a dévoilé le 10 janvier les contours de la réforme des retraites. Parmi les grandes annonces : le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, ou encore une pension minimale à 1 200 €. Le point sur les principales annonces et les subtilités concernant les carrières longues et la pénibilité.

Lors de son discours, la Première Ministre Elisabeth Borne a annoncé que l'âge légal de départ à la retraite serait progressivement repoussé à 64 ans, au lieu de 62 ans aujourd'hui.

Concrètement, l'âge sera rehaussé au rythme de trois mois par an à partir du 1er septembre 2023, et atteindra 64 ans à compter de 2030.

Par ailleurs, la durée de cotisation sera allongée, passant de 42 à 43 ans à compter de 2027, au lieu de 2035.

En revanche, le départ à la retraite à taux plein est maintenu à 67 ans pour les personnes qui n'auraient pas cotisé 43 ans.

Qu'en est-il pour les carrières longues ? Ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans pourront prendre leur retraite à 58 ans en 2030. La retraite sera également possible à partir de 60 ans pour ceux ayant commencé à travailler entre 16 et 18 ans, et à 62 ans pour ceux ayant commencé entre 18 et 20 ans.

[LIRE LA SUITE](#)

MaPrimeRénov' réhausse ses plafonds à compter du 1er février 2023

À compter du 1er février 2023, les plafonds des travaux finançables par MaPrimeRénov' vont être revalorisés. Le gouvernement justifie cette décision par l'inflation et une volonté d'accélérer et de favoriser les rénovations globales.

Les Français désireux d'entreprendre des travaux de rénovations énergétiques verront, dès le 1er février 2023, les plafonds des travaux finançables par MaPrimeRénov' être augmentés. Un coup de pouce de l'État bienvenu dans un contexte inflationniste.

« En 2023, les montants des travaux soutenus via MaPrimeRénov' vont augmenter, afin de prendre en compte l'inflation et de favoriser les rénovations globales », a déclaré le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu.

À cette évolution s'en ajoute une autre. Dès le 1er janvier 2023, le dispositif public d'aide à la rénovation énergétique ne permettra plus de subventionner l'achat de chaudière à gaz, qu'elles aient une très haute performance énergétique ou non. Le gouvernement souhaite ainsi respecter ses objectifs de réduction progressive de l'indépendance aux énergies fossiles, avec le conflit russo-ukrainien actuel.

Concrètement, le dispositif MaPrimeRénov' copropriétés, qui permet de financer les travaux de rénovation énergétique sur les parties communes des copropriétés, verra ses plafonds relevés de 15 000 € à 25 000 €.

Du côté de MaPrimeRénov' sérénité, qui concerne les travaux de rénovations permettant un gain énergétique d'au moins 35 %, les plafonds seront revalorisés de 30 000 € à 35 000 €, pour mieux accompagner les ménages les plus modestes dans leur projet de rénovation globale.

[LIRE LA SUITE](#)



Pas de chauffage **performant**
sans conduit de fumée de **qualité**

cheminées
Poujoulat

A photograph of Valérie Mancret-Taylor, a woman with short blonde hair, smiling and speaking into a microphone. She is wearing a dark jacket. The background is a blurred studio setting with horizontal light bands. A large white text box is overlaid on the bottom left of the image.

MaPrimeRénov' : plus de 20 milliards d'euros de travaux générés depuis 2020

Lors d'une interview sur France Info, Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), est revenue sur le bilan de MaPrimeRénov' depuis son lancement en 2020. Le dispositif d'aide aurait notamment permis d'aider 1,5 million de ménages, et de générer plus de 20 milliards d'euros de travaux.

Au micro de France Info, Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a dressé samedi un bilan très positif de MaPrimeRénov', avec « 1,5 million de ménages bénéficiaires depuis 2020, plus de 6 milliards d'euros de subventions distribuées, et plus de 20 milliards d'euros de travaux générés ».

Soutenir les rénovations globales

En 2021, 650 000 ménages se seraient engagés dans des travaux via MaPrimeRénov', dont 10 % dans une rénovation globale. Ce type de rénovation, considérée comme la plus vertueuse et la plus efficace, reste néanmoins très coûteuse, entre 35 000 et 40 000 euros.

La directrice générale de l'ANAH rappelle que le recours à MaPrimeRénov' peut toutefois permettre de couvrir jusqu'à 50 % de ce coût, sans compter le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et les aides des collectivités locales, qui peuvent permettre de couvrir jusqu'à 90 % du total. À noter que certains plafonds MaPrimeRénov' seront également réhaussés à compter du 1er février, pour faire face à l'inflation. Cette revalorisation concerne notamment MaPrimeRénov' Copropriété et MaPrimeRénov' Sérénité, avec des plafonds qui augmentent respectivement de 10 000 et 5 000 euros.

[LIRE LA SUITE](#)



Accélération des paiements de MaPrimeRénov' en fin d'année

De nombreux ménages ont pu percevoir le paiement de MaPrimeRénov' en fin d'année 2022. L'Agence nationale de l'habitat (l'Anah), chargée de la distribution de cette prime, vient de clôturer le règlement de plusieurs dizaines de milliers de dossiers MaPrimeRénov'.

Depuis son lancement en janvier 2020, près d'un million et demi de foyers ont pu bénéficier de MaPrimeRénov'.

Cette aide financière de l'État, proposée aux Français pour les inciter à entreprendre des travaux de rénovation énergétique, semble enfin avoir trouvé son rythme de croisière.

D'après l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ce sont chaque semaine 25 000 demandes de subvention ou de paiement qui sont instruites. Pour les dossiers auxquels sont accordés l'attribution de la prime, les travaux peuvent ensuite commencer. Une fois les travaux réalisés et les factures réceptionnées, et après la dépose des factures dans le dossier des bénéficiaires, ces derniers peuvent enfin percevoir le versement de la prime définitive.

L'Anah, chargée de la distribution de cette prime, a effectué le paiement d'un volume important de dossier MaPrimeRénov' en cette fin d'année. En effet, entre le 5 et le 19 décembre 2022, près de 55 000 dossiers ont été payés, soit un total de plus de 521 000 dossiers depuis janvier 2022.

Rappelons que MaPrimeRénov' est un dispositif éligible à tous les propriétaires, occupants comme bailleurs, et qui octroie une aide financière aux foyers désireux de rénover leur logement.

[LIRE LA SUITE](#)

#LEADER
engagé



Laine
de coton



Fibre
de bois



Laine
de roche



Laine
de verre

AVEC NOTRE LARGE GAMME DE MATÉRIAUX, VOS MURS SONT PORTEURS DE VALEURS.

Le futur de l'habitat durable passe par une isolation responsable et de qualité. Chez Isover, nous transformons des matières premières recyclées ou sourcées proches de nos usines, pour obtenir les meilleures performances et répondre aux besoins de nos clients.




SAINT-GOBAIN

DE NOMBREUX PROJETS DE TRAVAUX EN 2023



63 % des propriétaires ont un projet de rénovation pour 2023

Quels sont les projets de rénovation des Français ? C'est à cette question que tente de répondre l'enquête menée par SeLoger début décembre. Résultats : 63 % des propriétaires auraient des projets de rénovation pour 2023. Le point sur les pièces privilégiées et le budget prévu. Début décembre, SeLoger et OpinionWay ont mené un sondage auprès de 1 000 propriétaires pour mieux cerner les habitudes de rénovation des Français, avec des travaux qui se sont démocratisés depuis le début de la crise sanitaire, le télétravail, et le désir de se sentir bien chez soi.

[LIRE LA SUITE](#)

43 % des Français envisagent des travaux de rénovation énergétique (étude)

En 2018, Eni et l'Ifop menaient une première enquête sur les habitudes de chauffage des Français. Quatre ans plus tard, en pleine crise énergétique, l'étude a été réitérée pour mieux cerner l'évolution des comportements. Résultat : les Français semblent davantage sensibilisés aux économies d'énergie, et plus nombreux à envisager des travaux de rénovation énergétique.

Dans un contexte de crise énergétique, les Français ont-ils modifié leurs habitudes de chauffage ? C'est à cette question que tente de répondre l'enquête réalisée par Eni et l'Ifop, quatre ans après un premier sondage mené sur le sujet.

[LIRE LA SUITE](#)



DE NOMBREUX PROJETS DE TRAVAUX EN 2023



L'isolation thermique, premier critère de choix d'un logement pour les Français

Cette année, le baromètre annuel de Procvivis sur les Français et le logement fait un focus sur la rénovation énergétique. Parmi les principaux enseignements : 72 % des Français placent l'isolation thermique comme le premier critère de choix d'un logement, et 40 % des propriétaires bailleurs prévoient de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les 12 mois à venir.

[LIRE LA SUITE](#)

Quels ont été les travaux de rénovation énergétique les plus plébiscités en 2022 ?

Dans un contexte de flambée des prix des énergies, les Français se tournent de plus en plus vers les travaux de rénovation énergétique pour faire baisser leurs factures énergétiques et améliorer le confort thermique de leur logement. Mais quels ont été les travaux les plus plébiscités en 2022 ? C'est à cette question que tente de répondre Hellio à travers une étude.

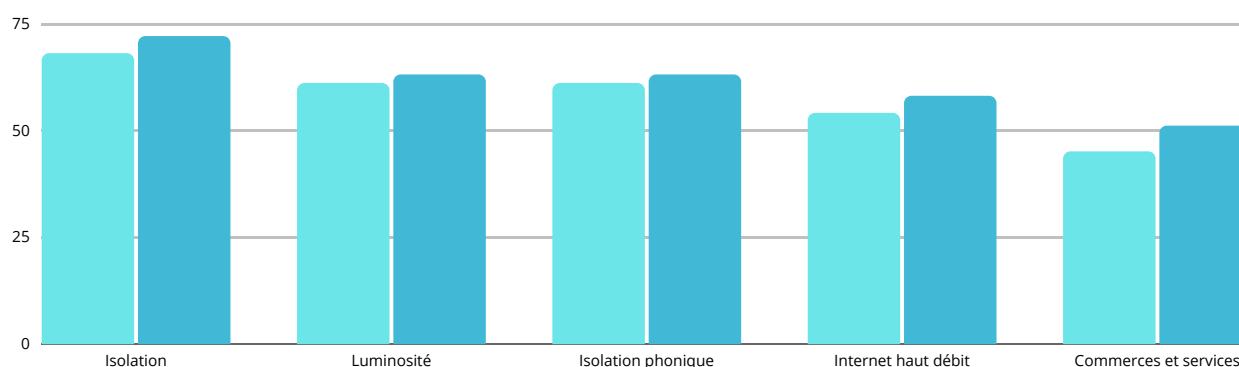


[LIRE LA SUITE](#)

L'ISOLATION THERMIQUE, PREMIER CRITÈRE DE CHOIX D'UN LOGEMENT POUR LES FRANÇAIS

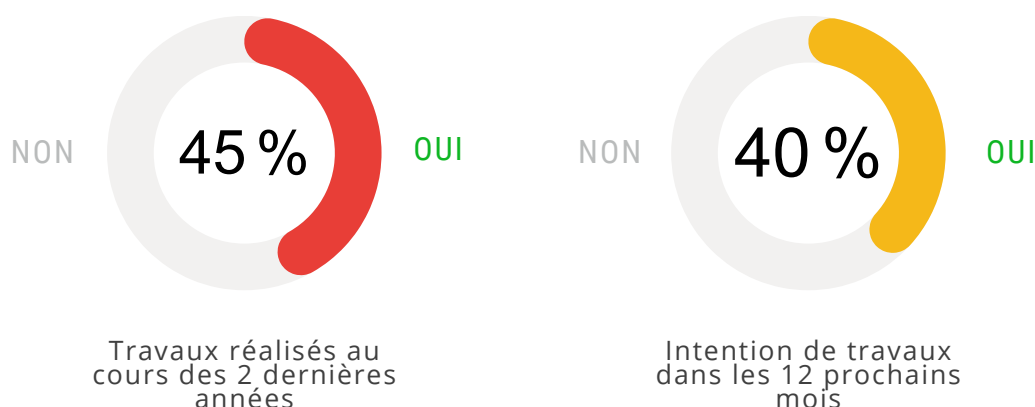
Le réseau Procivis publie les résultats de son baromètre annuel sur les Français et le logement. Procivis a souhaité cette année faire un focus sur les problématiques de rénovation énergétique, dans un contexte où les Français cherchent à réaliser des économies d'énergie et à améliorer le DPE de leur logement.

Dans un contexte de crise énergétique et alors que les logements les plus énergivores seront progressivement interdits à la location, l'isolation thermique est aujourd'hui le premier critère lors du choix d'un logement, pour 72 % des Français, soit un pourcentage en hausse de 4 points par rapport à l'année précédente. Il s'agit notamment d'un critère important pour 94 % des personnes qui souhaitent acheter pour y habiter, et pour 86 % de ceux qui souhaitent mettre en location.



Les critères de choix d'un logement. Source : baromètre Procivis 2022

40 % des propriétaires bailleurs prévoient des travaux de rénovation énergétique



Les propriétaires bailleurs et les travaux de rénovation énergétique. Source : baromètre Procivis 2022

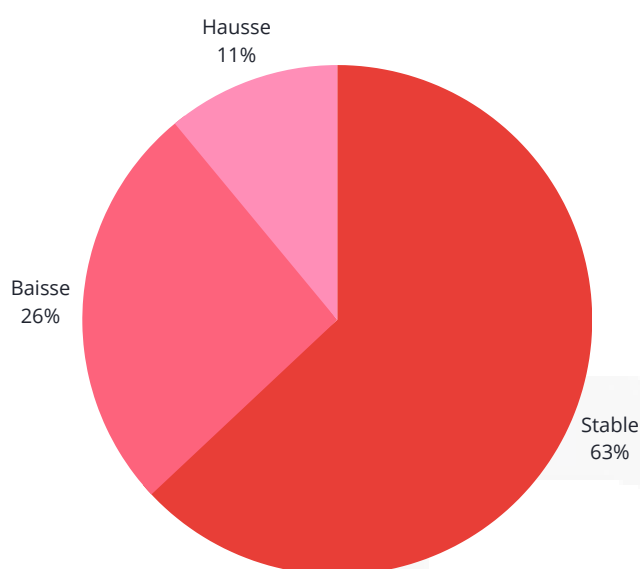
CONJONCTURE DANS LE BÂTIMENT

L'ARTISANAT DU BÂTIMENT ENREGISTRE +2,4 % D'ACTIVITÉ EN 2022

Le 18 janvier, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb) présentait son bilan de l'année 2022, et ses prévisions pour 2023. La confédération estime que l'activité du bâtiment s'est inscrite en hausse de 2,4 % sur l'année 2022, mais prévoit un ralentissement entre -0,5 % et +0,5 % pour 2023, avec la poursuite de l'inflation et une potentielle baisse des demandes de travaux.



Les chiffres de la Capeb montrent que l'activité des entreprises artisanales du bâtiment s'est inscrite en hausse sur l'ensemble de l'année, avec +2,4 % en volume. Ainsi, 2022 est restée une année dynamique, bien que moins que 2021, qui avait enregistré un rebond à +12,5 % après la crise sanitaire. Par ailleurs, le président de la Capeb souligne que « l'activité n'a cessé de décroître » tout au long de l'année, passant de +3,5 % au premier trimestre à +1 % au quatrième trimestre.



Évolution de l'activité : les prévisions des artisans du bâtiment. Source : Capeb/Xerfi

Vers une baisse de la demande en travaux ?

Dans un contexte d'inflation, et alors que les ménages risquent de devenir plus prudents sur leurs dépenses, la Capeb anticipe une baisse des demandes de travaux. La perception des entrepreneurs du bâtiment est la même, puisqu'un quart prévoient une baisse de leur activité dans les 6 prochains mois, et ce malgré des carnets de commande encore bien remplis, avec une moyenne de 96 jours. Toutefois, une grande majorité (63 %) anticipent une activité stable. Bilan : la Capeb se montre prudente pour 2023, et prévoit une croissance d'activité entre -0,5 % et +0,5 %.

LIRE LA SUITE



WEBER POMPE

Le service pour optimiser la réussite de vos chantiers de sols



- ✓ **Compatible avec tous les mortiers pompables** Weber ragréages, chapes et sols techniques
- ✓ **5 fois plus rapide** qu'un malaxage manuel
- ✓ **Polyvalent** : intérieur, extérieur, hauteur, distance, nuit, week-end
- ✓ Un **opérateur formé** à votre service pour vous garantir le pompage et le malaxage de nos produits

**RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE
VOTRE CONSEILLER DE VENTE**



PRODUCTIVITÉ



GAINS DE TEMPS



SÉCURITÉ



FACILITÉ



CONJONCTURE DANS LE BÂTIMENT



La FFB prévoit un « coup de froid » sur le logement neuf en 2023

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) dressait, le 13 janvier dernier, le bilan de l'activité du bâtiment en 2022, et ses premières prévisions pour 2023. Après +3,7 % de croissance en 2022, la fédération prévoit un ralentissement à +0,7 % pour l'année à venir. En cause : un « coup de froid » sur le logement neuf, avec une chute des ventes.

En septembre dernier, la fédération prévoyait +3,8 % de croissance pour l'ensemble de l'activité du bâtiment en 2022. En cette fin d'année, l'estimation a été revue en légère baisse, à +3,7 %, hors effet prix.

[LIRE LA SUITE](#)

Matériaux de construction : l'Unicem prévoit -4 % d'activité pour 2022 et 2023

À l'occasion de sa conjoncture annuelle, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) a dépeint un tableau plutôt sombre pour l'activité des matériaux de construction. Le syndicat prévoit -4 % de volumes de production pour 2022, avant une nouvelle baisse de 4 % pour 2023.

L'Unicem organisait le 8 décembre la 10ème édition de sa conjoncture de fin d'année. L'occasion de faire le bilan de l'année passée et ses prévisions pour celle à venir.

[LIRE LA SUITE](#)



IMMOBILIER : UN RETOURNEMENT DU MARCHÉ ET UNE REMONTÉE DES TAUX :



Immobilier : vers une chute des ventes en 2023 ?

En ce début d'année 2023, l'heure est au bilan pour le secteur de l'immobilier. La Fnaim et le réseau Century21 constatent un retournement du marché immobilier en 2022, avec une diminution du nombre de ventes, et une baisse des prix amorcée dans certaines grandes villes. Les professionnels du secteur ne sont guère plus optimistes pour 2023, prévoyant une poursuite de la remontée des taux d'intérêt, et une chute des ventes.

Dans sa dernière conjoncture, la Fédération Nationale de l'Immobilier (Fnaim) estime à 1 100 000 le nombre de transactions en 2022, soit une deuxième année record après 2021.

[LIRE LA SUITE](#)

« 2023 doit être une année de refondation de la politique du logement » (Fnaim)

Le marché de l'immobilier a poursuivi sa dynamique en 2022. Telle est la conclusion tirée par la Fédération nationale de l'immobilier dans sa conjoncture du mois de janvier, qui constate toutefois une décélération en fin d'année face à l'inflation et aux difficultés croissantes d'accéder à un crédit immobilier. À horizon 2023, le syndicat appelle les pouvoirs publics à faire de cette nouvelle année « celle de la politique du logement ». À fin novembre 2022, le marché de l'immobilier a enregistré un nombre de ventes réalisées de 1 116 000 sur les douze derniers mois, en léger recul (-6 %) par rapport à novembre 2021...

[LIRE LA SUITE](#)



IMMOBILIER : UN RETOURNEMENT DU MARCHÉ ET UNE REMONTÉE DES TAUX :



Pouvoir d'achat immobilier des Français : une chute inédite en 2022

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) vient de présenter ses dernières estimations sur le pouvoir d'achat immobilier des Français. Celui-ci accuse en 2022 une chute qui s'explique par des hausses conjuguées des taux d'intérêts et des prix dans l'ancien.

Le pouvoir d'achat immobilier des Français est en net recul en cette année 2022. Concrètement, en s'endettant sur 20 ans avec une mensualité à hauteur du tiers de leur revenu disponible, les Français de métropole peuvent, en moyenne, acquérir un logement de 80 mètres carrés. C'est quatre mètres carrés de moins qu'en 2021, et cela représente une chute inédite depuis 15 ans.

[LIRE LA SUITE](#)

Immobilier : la part de logements F et G mise en vente est restée stable en 2022

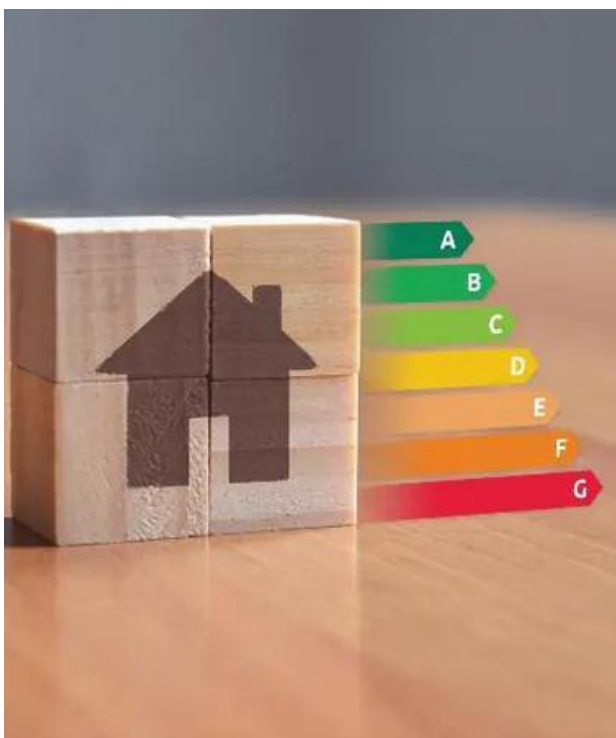
La part des logements classés F et G mis en vente en 2022 est restée stable d'après une étude menée par le réseau immobilier Guy Hoquet. Un constat qui peut paraître étonnant étant donné l'entrée en vigueur au début du mois de l'interdiction de location des biens les plus énergivores.

C'était l'une des inquiétudes notables des professionnels de l'immobilier. Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de l'interdiction à la location des logements les plus énergivores, affichant une consommation d'énergie finale dépassant les 450 kWh par m² par an, le secteur craignait de voir apparaître une vague massive de ventes de passoires thermiques en 2022.

[LIRE LA SUITE](#)



POLÉMIQUE AUTOUR DE LA FIABILITÉ DU DPE



Logement : près de 3 DPE sur 4 seraient incorrects (Hello Watt)

Les preuves s'accumulent contre le manque de fiabilité du nouveau DPE. Une dernière enquête de Hello Watt, conseiller énergétique, a comparé l'étiquette énergétique de plus de 200 logements et leur consommation réelle. Il en ressort que dans 71 % des cas, les DPE s'avèrent incorrects.

Décidément, la réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE) continue de faire parler d'elle. D'autant plus en ce début d'année 2023, qui marque la première échéance de la loi Climat et Résilience : les logements classés G dont la consommation excède 450 kWh/m²/an sont désormais interdits à la location, soit 90 000 logements environ.

[LIRE LA SUITE](#)

Étude Hello Watt sur le DPE : la CDI FNAIM réagit

L'enquête du conseiller en économies d'énergie Hello Watt, remettant en question le manque de fiabilité du DPE, n'a pas tardé à faire réagir la CDI FNAIM. Le représentant des diagnostiqueurs immobiliers voit dans la démarche une « méthodologie erronée », et une mauvaise définition attribuée au nouveau DPE. Publiée en début de semaine, une étude d'Hello Watt montrait des écarts entre les diagnostics de performance énergétique (DPE) et les consommations énergétiques réelles de certains logements. Selon les résultats, seulement deux tiers des DPE seraient corrects.

[LIRE LA SUITE](#)



POLÉMIQUE AUTOUR DE LA FIABILITÉ DU DPE



Rénovation énergétique : la FNAIM lance un baromètre trimestriel des DPE

La future interdiction de mise en location des logements G, F et E, instaurée par la loi Climat et résilience, a mis en lumière la question de l'étiquette énergétique des logements. Afin de mesurer l'ampleur de la tâche que peut constituer la rénovation énergétique, la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) a constitué un nouveau « Baromètre trimestriel des DPE ». Explications. Sur les derniers mois, des enquêtes de 60 Millions de consommateurs et d'UFC-Que Choisir ont révélé des défaillances du nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE), soumis à de nombreuses critiques après une réforme en 2021.

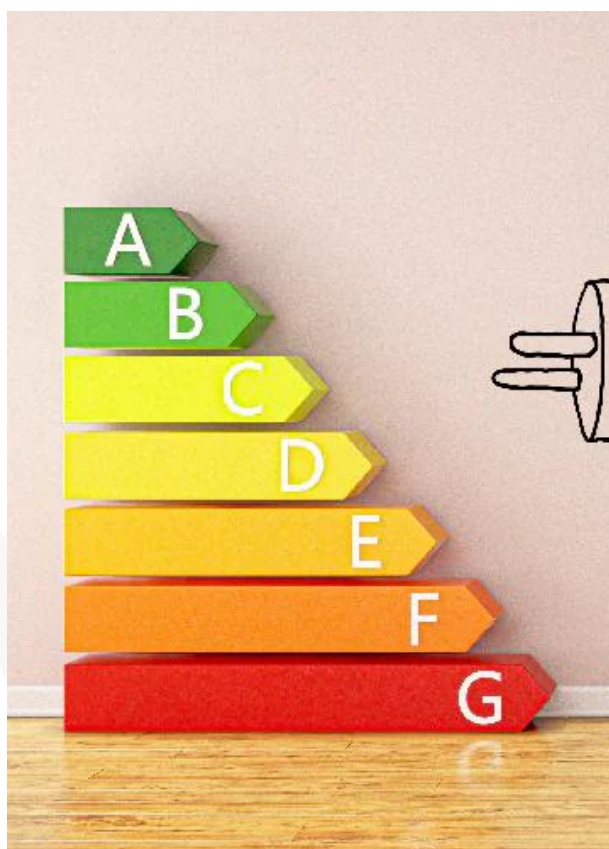
LIRE LA SUITE

Comparer DPE et consommation a-t-il un sens ? Hello Watt réagit

Début janvier, Hello Watt a publié une étude comparant les notes issues des DPE de plus de 200 logements à leur consommation réelle. Une démarche dans laquelle la CDI Fnaim voit une « méthodologie erronée ». Ce à quoi le conseiller en énergie rétorque que le lien entre performance du logement et consommation « est complexe », et que beaucoup de phénomènes pourraient expliquer cette disparité entre DPE et consommation. Explications.

Dans sa dernière enquête, Hello Watt, conseiller énergétique, avait comparé l'étiquette énergétique de plus de 200 logements et leur consommation réelle. Il en ressortait notamment que dans plus de 70 % des cas, les diagnostics de performance énergétique (DPE) s'avéraient incorrects.

LIRE LA SUITE



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ENCOURAGÉES DANS LE CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE



Énergies renouvelables : l'UE maintient l'objectif des 40 % d'ici 2030

Les États de l'Union Européenne ont voté, lundi 19 décembre, lors d'un conseil spécial de l'UE sur la crise énergétique, pour le maintien de l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Dans le même temps, la Commission a proposé d'accélérer les octrois de permis pour les énergies renouvelables en leur dédiant des zones spécifiques.

Alors que les États membres de l'Union européenne s'étaient précédemment accordés sur 40 % d'énergies renouvelables dans le bloc d'ici 2030, certains proposent à présent un nouvel objectif de 45 %, conformément aux propositions de la Commission européenne déposées en mai dernier.

[LIRE LA SUITE](#)

Le solaire boosté par la crise énergétique

Dans un contexte d'explosion du prix des énergies fossiles, le marché des énergies renouvelables – et notamment du solaire – a été boosté. C'est ce que constate Peter Thiele, président de Sharp Energy Solutions Europe, dans une tribune. Malgré la hausse des coûts et la pénurie d'installateurs expérimentés, le développement devrait encore s'accélérer en 2023. En novembre dernier, Enedis dressait un bilan très positif pour l'installation de panneaux photovoltaïques, avec +20 % en un an. Cette tendance pouvant s'expliquer par la guerre en Ukraine, l'explosion du prix des énergies fossiles, les inquiétudes concernant les coupures d'électricité, et l'attrait pour l'autoconsommation. Une massification concernant non seulement les logements, mais aussi le tertiaire et les friches.

[LIRE LA SUITE](#)



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ENCOURAGÉES DANS LE CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE



France Territoire Solaire dévoile les chiffres du photovoltaïque au T3 2022

Le think-tank France Territoire Solaire vient de livrer les données de la 44ème édition de son Observatoire de l'Énergie Solaire photovoltaïque. Celui-ci retrace toutes les informations relatives à l'activité des installations photovoltaïques au 3ème trimestre 2022 en France. Les chiffres de l'activité des installations photovoltaïques en France concernant le troisième trimestre 2022 sont tombés. Et ces derniers sont plutôt bons. En effet, le volume de raccordement s'établit à 572 mégawattheure (MW), en légère hausse par rapport au volume du deuxième trimestre 2022, qui s'élevait à 540 MW. Un volume de raccordement relativement stable, marqué par une forte hausse sur le segment des installations domestiques.

[LIRE LA SUITE](#)

Le chèque énergie bois est lancé

En cette fin d'année marquée par une forte crise énergétique et l'appréhension de l'hiver, le gouvernement a enchaîné les annonces. Parmi celles remarquées à l'aube de l'année 2023 : le lancement du chèque énergie bois. L'aide tend à soutenir les ménages se chauffant principalement au bois domestique, dont les prix ont considérablement augmenté.

Le décret précisant les modalités du dispositif a été publié ce jeudi 23 décembre au Journal officiel. Depuis le 27 décembre, les ménages français se chauffant au bois peuvent demander, sur le portail des chèques énergie exceptionnels et jusqu'au 30 avril 2023, un chèque mis en place par le gouvernement.

[LIRE LA SUITE](#)



LES INTERVIEWS EXCLUSIVES

BIOFIOUL F30 : UNE COMMERCIALISATION « IMPARFAITE » SELON FRÉDÉRIC PLAN, (FF3C)

Le lancement s'est fait attendre mais a enfin eu lieu : le biofioul F30, premier jalon du verdissement du fioul domestique, a été commercialisé en novembre. Un démarrage qui garde encore ses défis, entre l'information des professionnels sur le sujet du biofioul et l'attractivité économique de cette nouvelle alternative. Le point avec Frédéric Plan, délégué général de la FF3C.



Frédéric Plan

délégué général de la Fédération
Française des Combustibles,
Carburants & Chauffage (FF3C)

Interview exclusive

Par Virginie Kroun

Après tant d'attente, le biofioul F30, premier jalon du verdissement du fioul domestique, est enfin commercialisé.

« La commercialisation a commencé en novembre, mais de façon imparfaite. Il y avait bien entendu un retard de publication de l'arrêté autorisant la mise sur le marché. Et puis il y a eu ce phénomène de tensions et de grèves, ce qui a pesé sur l'ensemble de la logistique pétrolière, tous produits confondus. Et le F30 a été victime de cela dans le sens où ça n'était pas la priorité du moment, qui était l'approvisionnement du pays ».

LIRE LA SUITE

LES INTERVIEWS EXCLUSIVES

BFL FRANCE LANCE L'I.P.E. PRO+ POUR LUTTER CONTRE L'HUMIDITÉ DANS L'HABITAT

La société BFL France lance l'inverseur de polarité I.P.E. Pro+. Cet appareil connecté va permettre de résoudre le problème d'humidité dans les murs des bâtiments. Il traite et prévient les remontées capillaires de manière discrète, sans travaux, sans bruit et sans poussière.



Olivier Baylé

Gérant de BFL France

Interview exclusive

Par Jérémie Leduc

L'I.P.E. Pro+ comme solution face à l'humidité dans les bâtiments

« Tout d'abord, l'I.P.E. Pro+ est beaucoup plus simple à installer. Cela prend 15 à 20 minutes contrairement à l'injection qui peut prendre une à deux journées selon le nombre de murs à traiter. De plus, notre appareil traite 100 % de la pathologie, contre 70 % pour l'injection. Enfin, pour un bâtiment d'une surface sol de 100 mètre carré, il faut compter entre 12 000 € et 15 000 € en moyenne en France pour l'injection. Avec l'I.P.E. Pro+ pour une telle surface, le prix sera d'environ 4 500 € à 5 000 € ».

LIRE LA SUITE

LES INTERVIEWS EXCLUSIVES

ÉNERGIE SOLAIRE : VERS UNE MASSIFICATION DANS LE NON-RÉSIDENTIEL ?

Une énergie particulièrement concentrée dans les bâtiments agricoles et dans le sud de la France. C'est le portrait que tire de l'énergie solaire une cartographie dévoilée par Dome Solar, filiale du groupe Kingspan Bacacier, spécialisée dans les fixations de panneaux photovoltaïques. Pourtant, le climat législatif et économique encourage sa massification sur tous les pans du non-résidentiel (tertiaire, commercial, industriel...). Entretien exclusif avec Jean-Philippe Leray, président de Dome Solar.



Jean-Philippe Leray

Jean-Philippe Leray, président de Dome Solar

Interview exclusive

Par Virginie Kroun

Les énergies renouvelables (EnR) sont particulièrement mises en lumière ces derniers temps, entre crise énergétique et nécessité d'accélérer la production de ces ressources.

« Pour les clients installateurs ou tiers-investisseurs, il est rapide et moins coûteux d'installer cela sur des bâtiments agricoles plutôt que sur des bâtiments tertiaires ou industriels, qui demandent plus de temps et des coûts plus importants, mais également des contraintes plus fortes ».

LIRE LA SUITE

VOS OBJECTIFS AU COEUR
DE NOS SOLUTIONS

batiweb

COMMUNIQUEZ AVEC BATIWEB

- GÉNÉRER DES LEADS
- CRÉER DU TRAFIC VERS VOTRE SITE INTERNET
- AUGMENTER VOTRE NOTORIÉTÉ TRAITEMENT DE TOUS VOS LEADS AVEC UN SERVICE CLIENT DÉDIÉ
- CRÉATION DE CONTENU

CONTACTEZ-NOUS



- 650 000 visites mensuelles
- 300 000 abonnés



www.batiweb.com

Sebico présente l'installation d'une fosse toutes eaux en polyéthylène et d'un filtre Biomeris



Sebico a réalisé une vidéo didactique pour présenter l'installation d'une filière agréée compacte d'assainissement non collectif: le filtre compact Biomeris.



Les atouts de cette filière sont également présentés par un installateur et un utilisateur en conclusion du chantier.

Remblai transparent dans le lit majeur d'un cours d'eau

Le nid d'abeille Nidaplast RA a été utilisé comme remblai transparent pour l'élargissement de quais SNCF de la gare des Ardoines.



Qu'est-ce que BatiIMMO ?

Découvrez BatiIMMO, une nouvelle solution métier développée par le CSTB



L'ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER EN QUELQUES QUESTIONS

Les risques liés à une opération de construction sont multiples tant pour les personnes qui travaillent sur le chantier que pour les biens ou les travaux en eux-mêmes et les conséquences financières qui en résultent peuvent être lourdes. Il est donc indispensable de protéger la construction, les ouvrages provisoires et les biens sur le chantier. C'est le principe de l'assurance Tous Risques Chantier (TRC). Explications avec Adrien Parrinello, chef de produit MOA, direction technique de SMABTP dans la vidéo « Une question, un expert ».

Pour se protéger contre ce type de conséquences et assurer la continuité de son chantier dans des délais rapides, le maître d'ouvrage a intérêt à souscrire une assurance Tous Risques Chantier.

Cette dernière est donc souscrite par le maître d'ouvrage agissant tant pour son compte que pour celui des différents intervenants à l'acte de construire (architecte, entreprises...). Elle peut également être souscrite soit ponctuellement pour chaque opération, soit annuellement pour l'ensemble des chantiers.

En cas de dommages, la garantie TRC permet une reprise plus rapide du chantier et protège l'ensemble des intervenants.

[LIRE LA SUITE](#)



Voir sur Youtube



Le secret de la solidité du béton romain enfin percé ?

Datant de près de 2 000 ans, certains monuments romains ont prouvé leur stabilité dans le temps. Mais quelle est la recette de cette solidité ? Des chercheurs américains et européens pensent avoir percé ce mystère, en découvrant le recours à de la chaux vive, permettant au béton de se régénérer et de colmater les fissures.

Alors que certaines constructions récentes se fissurent ou s'effondrent en quelques décennies, comment des monuments ou vestiges romains vieux de près de 2 000 ans ont-ils aussi bien résisté des milliers d'années ? C'est à cette question qu'ont tenté de répondre des chercheurs américains et européens, qui pensent avoir trouvé la recette magique : un béton capable de se régénérer lui-même et de colmater les fissures, grâce au recours à la chaux vive.

LIRE LA SUITE



Feu vert pour la restauration de la préfecture des Hauts-de-Seine

Le bâtiment de la préfecture des Hauts-de-Seine va subir dans les prochaines années de vastes travaux de restructuration. Les marchés de travaux, dont le montant pourrait s'élever à plusieurs centaines de millions d'euros, seront lancés à partir de 2024.

L'emblématique bâtiment de la préfecture des Hauts-de-Seine est devenu une passoire thermique, et va devoir subir de vastes travaux de rénovation énergétique après avoir reçu un arbitrage favorable en décembre 2022 de la part de Matignon. Un chantier qui pourrait s'élever à plusieurs centaines de millions d'euros.

Le centre administratif départemental de Nanterre, qui regroupe actuellement près de 1 900 agents répartis dans quatorze services de l'Etat, dont la préfecture, les finances publiques ou l'éducation nationale, fêtera ses 50 ans fin janvier, et devait initialement s'inscrire dans un projet beaucoup plus vaste.

[LIRE LA SUITE](#)

La réhabilitation de la Maison de Radio France s'achève enfin

Décembre 2022 signe la fin du chantier pharaonique de la réhabilitation du bâtiment de Radio France. Conçue par Architecturestudio et achevée par SRA Architectes, la rénovation de Maison de la Radio et de la Musique, figure emblématique du paysage parisien, s'est terminée avec un coût total de 493 millions d'euros hors taxe.

« 2022 marque la fin d'un chantier historique : la réhabilitation de la Maison de la Radio et de la Musique », a annoncé vendredi 02 décembre la direction de la maison Ronde, après près de quinze ans de travaux. « Ce chantier titanesque a été mené de concert avec 50 entreprises partenaires pour penser et mettre en œuvre ce projet ambitieux et nécessaire à l'avenir de Radio France. La réhabilitation a renforcé le rayonnement de la Maison et développé ses possibilités, tout en respectant le patrimoine qu'elle représente », a commenté Sidonie Guénin, Directrice de la réhabilitation de Radio France depuis 2018.

LIRE LA SUITE





L'architecte japonais Arata Isozaki est décédé

Le lauréat du Pritzker Prize 2019, Arata Isozaki, est mort de vieillesse mercredi 28 décembre a annoncé son agence. L'architecte japonais de renommée mondiale était connu pour avoir réalisé le Musée d'art contemporain de Los Angeles, l'enceinte polyvalente Palau Sant Jordi à Barcelone ou encore le palais des congrès de Doha, au Qatar.



L'architecte Arata Isozaki, qui avait été récompensé tardivement du prestigieux prix Pritzker en 2019, est décédé mercredi 28 décembre 2022 à l'âge de 91 ans à Okinawa, au sud-ouest du Japon, où il résidait. Connu dans le monde entier, il expliquait en novembre 2017 au site spécialisé ArchDaily que son plaisir était « de créer, pas de répéter la même chose ». Prolifique et cosmopolite, il n'avait jamais cherché à affirmer un style particulier, se montrant particulièrement soucieux d'intégrer au mieux ses constructions dans leur environnement.



[LIRE LA SUITE](#)



Décès de Renée Gailhoustet, architecte célèbre pour ses logements sociaux

Célèbre pour ses travaux en matière de logement social en banlieue parisienne, l'architecte Renée Gailhoustet s'est éteinte mercredi 4 janvier, a annoncé le maire d'Ivry, où elle résidait. Un décès confirmé par le ministère de la Culture.

Renée Gailhoustet, architecte qui a consacré sa vie à inventer le logement social idéal, est décédée mercredi 4 janvier, à l'âge de 93 ans.

Militante communiste dans les années 1960, cette architecte urbaniste s'est évertuée pendant quarante ans à exprimer son engagement social à travers sa vision du logement collectif. Renée Gailhoustet était d'ailleurs l'une des rares architectes à vivre dans l'une de ses créations HLM, au Liégat, dans le centre-ville d'Ivry-sur-Seine.



LIRE LA SUITE

Un nouveau président pour la FFB AuRA



Samuel Minot

Président de la Fédération Française du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes (FFB AuRA)

À compter du 1er janvier, Samuel Minot remplace Philippe Lansard à la fonction de président de la Fédération Française du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes (FFB AuRA). Parmi les priorités du futur président : relancer le logement neuf, aider les entreprises dans leur transition écologique, ou encore attirer les jeunes talents vers le secteur du bâtiment.

[LIRE LA SUITE](#)

Un nouveau directeur général à la tête de l'IFPEB



Christophe Rodriguez

Directeur général de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment

Christophe Rodriguez est le nouveau directeur général de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment depuis le 1er janvier 2023. Il succède ainsi à Cédric Borel, en place depuis 14 ans à ce poste, à la tête de l'Institut.

[LIRE LA SUITE](#)

Le groupe Liébot nomme son directeur RSE



Christophe Klotz

Directeur RSE Groupe Liébot

Soucieux d'accélérer sa transition environnementale, le groupe Liébot annonce la création d'un poste de « directeur RSE », et la nomination de Christophe Klotz, 57 ans. Il interviendra pour K.Line et les autres filiales du groupe.

[LIRE LA SUITE](#)

Nouveau directeur général de Veka France



Emmanuel Demesmay

Directeur général de Veka France

Près de 4 mois après le décès de Jos Lenferink, le groupe Veka annonce la nomination d'Emmanuel Demesmay au poste de directeur général de Veka France, et la fin de la zone South Ouest Europe et North Africa (SWENA) au profit de deux entités : France et Ibérica.

[LIRE LA SUITE](#)

Zehnder Group France nomme sa directrice générale



Karine Pruneau

Directrice générale Zehnder Groupe France

Karine Pruneau est arrivée en janvier à la direction générale de Zehnder Groupe France, entreprise spécialisée en chauffage, rafraîchissement et ventilation.

[LIRE LA SUITE](#)

Jean-Michel Torrenti, nouveau président de l'EFB



Jean-Michel Torrenti

Président de l'EFB

Un an après avoir nommé sa nouvelle directrice, l'École Française du Béton (EFB) dévoile aujourd'hui son nouveau président. Il s'agit de Jean-Michel Torrenti, qui a été directeur de l'école de 2006 à 2010.

[LIRE LA SUITE](#)

Deux nouvelles nominations au sein de Wicon



Alexandre Bistes

Directeur Strategic Unit Wicon France

Depuis le 1er janvier 2023, Alexandre Bistes est le nouveau Directeur Strategic Unit de Wicon France. Le spécialiste des menuiseries en aluminium annonce également la nomination de son nouveau directeur commercial, en la personne de Vincent Des.

[LIRE LA SUITE](#)

Vincent Bes

Directeur commercial Wicon France

Nomination de Vincent Bes - précédemment directeur des ventes régionales Ouest - au poste de directeur commercial, depuis le 1er janvier également. Les deux directions des ventes régionales sont maintenues. La région Est reste dirigée par Pascal Forest, et un recrutement est en cours pour remplacer Vincent Bes.

[LIRE LA SUITE](#)





Les produits TEC7 sont particulièrement adaptés aux menuisiers exigeants



En étudiant vos besoins de façon précise, nous avons développé des produits professionnels qui vont vous simplifier le travail et la vie ! Parce que nous aimons les choses simples, nous proposons une gamme de produits exceptionnellement courte mais avec une couverture extrêmement large pour des applications diverses !

X-SEAL de Tec7, le meilleur joint de sa catégorie X-SEAL a été conçu en concertation avec les spécialistes du secteur pour répondre aux besoins des plus exigeants... coller et étancher avec un seul et même produit.

FOAMTACK de Tec7, la mousse de collage à toute épreuve !

FOAMTACK est une mousse de construction puissante et polyvalente pour tous les usages, en intérieur comme en extérieur, garantissant aux professionnels un collage sans ponts thermiques.

ÉTANCHER des surfaces X-SEAL

X-SEAL a été spécialement conçu pour la finition des joints. Il est plus flexible que des polymères MS classiques et de ce fait nécessite moins de force pour être appliqué.

FIXER fenêtres et portes avec FOAMTACK

FOAMTACK est une mousse de collage particulièrement adaptée pour tous les montages et collages où la rapidité, la résistance et la capacité d'isolation sont importantes.



LIRE LA SUITE



EFFICIENCE, le conduit qui s'adapte à toutes les configurations



Qualifié de conduit nouvelle génération, EFFICIENCE possède de nombreux atouts : performance, esthétique, universalité et facilité d'aménagement. EFFICIENCE, un concentré de technologie et d'avantages

Doit-on encore présenter EFFICIENCE ? Le tout premier triple paroi concentrique isolé du marché, sorti en 2013 par Cheminées Poujolat, est, comme ses confrères THERMINOX et PGI, devenu un incontournable des conduits d'évacuation de fumée sur le marché de la maison individuelle.

Doté de trois parois et d'un isolant en laine de roche d'une épaisseur de 20 mm, il permet d'acheminer l'air comburant prélevé à l'extérieur jusqu'à l'appareil via l'espace annulaire, et d'évacuer les fumées dans le conduit isolé intérieur.

Esthétique, il s'adapte à son environnement. Déjà très souple en matière d'aménagement et de configuration, EFFICIENCE sait aussi s'adapter pour se fondre (ou se faire remarquer) dans son environnement. En plus des trois finitions standard proposées (Inox, Galva et Galva peint noir), Cheminées Poujolat laisse la possibilité à chacun de personnaliser son conduit dans le coloris RAL de son choix.



LIRE LA SUITE



Tarkett lance sa nouvelle collection de dalles de moquette DESSO Origin

Célébrant la beauté de la circularité, Tarkett dévoile sa nouvelle collection de dalles de moquette DESSO Origin en réponse aux préoccupations environnementales mondiales.

Précurseur en matière de développement durable, Tarkett annonce le lancement d'une collection de dalles de moquette à l'empreinte carbone la plus faible en Europe*. Les systèmes circulaires innovants en circuit fermé de Tarkett sont à l'opposé des modèles de production linéaires de type « produire-exploiter-jeter ». Tarkett est aujourd'hui le seul acteur du marché à proposer un recyclage à 100% de ses produits (via son programme de reprise et de recyclage ReStart®), et une réintroduction dans le cycle de production. De l'extraction initiale à la fabrication, l'installation, l'utilisation jusqu'au recyclage, la stratégie circulaire de Tarkett réduit efficacement les déchets et les émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche a permis à Tarkett de réduire considérablement son impact carbone et d'atteindre l'empreinte carbone la plus faible pour sa collection de dalles de moquette Origin.

Fabriquées entièrement à partir d'énergie 100 % verte, les dalles de moquette DESSO Origin ont été conçues de telle sorte que, une fois récupérées en fin d'usage, leurs composants puissent être facilement recyclés en matière première pour fabriquer de nouvelles dalles.

LIRE LA SUITE







Rejoignez le réseau
helloArtisan
et trouvez des chantiers
proches de chez vous !

DÉCOUVRIR



50 000

demandes de
devis par mois ⁽¹⁾



10 000

rendez-vous
pris par mois ⁽¹⁾



6 500€

chiffre d'affaires
par chantier ⁽¹⁾



Recevoir des contacts **qualifiés**



Bénéficier de RDV **immédiats**



Offre **sans engagement**



Service **adapté** à vos métiers et
vos zones d'intervention

